

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 93 ;
A EWIG,
Rue Taillout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Septembre 1877.

Le Maréchal de Mac-Mahon

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

AU PEUPLE FRANÇAIS.

Français !

Vous allez être appelés à nommer vos représentants à la Chambre des députés.

Je ne prétends exercer aucune pression sur vos choix, mais je tiens à dissiper toutes les équivoques.

Il faut que vous sachiez ce que j'ai fait, ce que j'entends faire, et quelles seront les conséquences de ce que vous allez faire vous-mêmes.

Ce que j'ai fait, le voici :

Depuis quatre ans, j'ai maintenu la paix, et la confiance personnelle dont m'honorent les souverains étrangers m'a permis de rendre de jour en jour plus cordiales nos relations avec toutes les puissances.

À l'intérieur, l'ordre n'a pas été un instant troublé.

Grâce à une politique de concorde qui appelait autour de moi tous les hommes dévoués avant tout au pays, la prospérité publique, un instant arrêtée par nos malheurs, a repris son essor. La richesse générale s'est accrue malgré nos lourdes charges. Le crédit national s'est affermi.

La France, paisible et confiante, a vu, en même temps, son armée, toujours digne d'elle, reconstituée sur des bases nouvelles.

Mais ces grands résultats menaçaient d'être compromis.

La Chambre des députés, échappant chaque jour davantage à la direction des hommes modérés, et de plus en plus dominée par les chefs avoués du radicalisme, en était parvenue à méconnaître la part d'autorité qui lui appartient et que je ne saurais laisser amoindrir sans engager l'honneur de mon nom devant vous et devant l'histoire. Constatant en même temps l'influence légitime du Sénat, elle n'allait à rien moins qu'à substituer à l'équilibre nécessaire des pouvoirs établis par la Constitution le despotisme d'une nouvelle Convention.

L'hésitation n'était pas permise.

Usant de mon droit constitutionnel, j'ai, sur l'avis conforme du Sénat, dissous la Chambre des députés.

Maintenant, c'est à vous de parler.

On vous dit que je veux renverser la République.

Vous ne le croyez pas.

La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter.

Ce que j'attends de vous, c'est l'élection

d'une Chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays.

Aux dernières élections, on a abusé de mon nom. Parmi ceux qui se disaient alors mes amis, beaucoup n'ont pas cessé de me combattre. On vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne et l'on prétend n'attaquer que mes ministres.

Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, mon gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui, seuls, pourront s'autoriser de mon nom.

Vous peserez mûrement la portée de vos votes.

Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affirmeront le principe d'autorité sapé par la démagogie ; elles assureront l'ordre et la paix.

Des élections hostiles aggraveraient le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entretiendraient l'agitation, et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance.

Quant à moi, mon devoir grandirait avec le péril. Je ne saurais obéir aux sommations de la démagogie. Je ne saurais ni devenir l'instrument du radicalisme, ni abandonner le poste où la Constitution m'a placé.

Je resterai pour défendre, avec l'appui du Sénat, les intérêts conservateurs, et pour protéger énergiquement les fonctionnaires fidèles qui, dans un moment difficile, ne se sont pas laissés intimider par de vaines menaces.

Français !

J'attends, avec une entière confiance, la manifestation de vos sentiments.

Après tant d'épreuves, la France veut la stabilité, l'ordre et la paix.

Avec l'aide de Dieu, nous lui assurerons ces biens. Vous écouterez la parole d'un soldat qui ne sert aucun parti, aucune passion révolutionnaire ou rétrograde, et qui n'est guidé que par l'amour de la Patrie.

Fait à Paris, le 19 septembre 1877.

Le Président de la République,

MARÉCHAL DE MAC-MAHON,

DUC DE MAGENTA.

Le décret fixant au 14 octobre prochain la date des élections générales paraîtra samedi 22 septembre au Journal officiel.

FAUT-IL CROIRE A LA PAIX

EN ORIENT ?

La campagne engagée par la Russie contre la Turquie paraît fort compromise pour l'année 1877.

Les armées russes ont rencontré dans leur marche vers Constantinople une résistance beaucoup plus sérieuse que le gouvernement du czar ne le supposait.

La Turquie a réussi à mettre en ligne des forces considérables, et ses troupes se sont battues avec un courage qui a déconcerté les espérances des armées de l'invasion et singulièrement dérangé certains plans que nous avons tant de fois dévoilés depuis sept ans.

Le fanatisme musulman, secondé par un véritable patriotisme, a suppléé à l'insuffisance des ressources financières.

Les soldats turcs ont montré une solidité à laquelle on ne s'attendait pas. Leur extrême sobriété, qui les fait se contenter d'une poignée de riz pour toute nourriture, a permis aux généraux qui les ont presque toujours bien dirigés de suppléer à l'insuffisance des subsides.

Les succès obtenus en Asie comme en Europe ont électrisé le courage des troupes turques, et l'on est bien obligé de reconnaître qu'elles sont en état de se mesurer sans trop de désavantage avec les Russes.

La Sublime-Porte a pensé que la Russie pourrait bien être découragée par son insuccès, et que des propositions de paix seraient prises en considération.

C'est à l'Angleterre que la Turquie s'est adressée, c'est à l'Angleterre qu'elle a demandé son intervention conciliatrice.

Des pourparlers très-sérieux ont été engagés entre le grand-vizir Edhem-Pacha et lord Derby.

Le gouvernement du sultan a fait connaître au ministre anglais qu'il consentirait à donner à la Bulgarie une administration toute spéciale, répartie en subdivisions moitié chrétiennes et moitié musulmanes, sous la direction d'un gouverneur qui serait sympathique à la Grande-Bretagne, tel que Midhat-Pacha.

Le grand-vizir a même été jusqu'à offrir de donner le poste de gouverneur de la Bulgarie à Gordon-Pacha.

Et l'on n'a pas oublié que c'est à ce colonel anglais Gordon que l'on doit la suppression de l'esclavage en Egypte.

Jusqu'à ce jour, les propositions de la Turquie n'ont pas été acceptées par l'Angleterre.

Lord Derby paraît convaincu que des propositions de paix ne seraient pas facilement écoutées par la Russie, et que ce n'est que sous la médiation des puissances et dans les conditions définitivement adoptées par la dernière conférence que la paix pourrait être réalisée.

Cette réponse peut être considérée comme une fin de non-recevoir, comme une preuve que l'Angleterre se renferme, pour cette année, dans un système de neutralité presque absolue.

Nous ne croyons pas à la paix, nous sommes convaincus qu'il n'y aura qu'une suspension d'armes, nécessitée par les pluies et par les rigueurs de l'hiver.

Bien plus, nous croyons toujours que l'Allemagne n'a jamais beaucoup désiré et qu'elle ne désire point la paix.

Tant que la paix ne sera pas avantageuse aux projets de M. de Bismarck, on verra naître ou renaître quelque incident qui en rendra la conclusion très-difficile, sinon impossible.

La guerre continuera au printemps, et c'est dans l'année 1878 que l'Europe pourra bien connaître tous les mystères du conflit entre la Russie et la Turquie.

Nous admettons tant qu'on voudra que l'on a voulu protéger les chrétiens d'Orient, obtenir les réformes réclamées par les puissances ; mais il nous est difficile de ne pas

constater que les deux empereurs de Russie et de Prusse sont très-préoccupés de l'héritage de Pierre-le-Grand et de Frédéric II, et que la guerre d'Orient a toujours eu pour principal, pour véritable but, le remaniement de toute la carte d'Europe.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

La réunion des Chambres est fixée au 3 novembre.

Le message du Maréchal a été adressé dès hier aux préfets pour être affiché dans toutes les communes de France. Il sera également adressé à tous les électeurs.

* *

Différents candidats aux prochaines élections ayant manifesté le désir de s'appuyer, dans leur circulaire électorale, du nom du Maréchal, ont été prévenus qu'ils ne pourraient le faire sans une autorisation spéciale.

* *

La souscription conservatrice atteint 415 mille 736 francs.

* *

Les grosses têtes du parti républicain radical escomptent déjà à l'avance et à leur profit les résultats des élections.

Les députés républicains assurent déjà à leurs électeurs que, dès les premières séances des Chambres, ils se proposent de demander immédiatement la réunion des deux Assemblées en congrès national pour reviser les articles constitutionnels qui fixent le roulement électoral du Sénat et pour réclamer surtout l'abolition du privilège de l'inamovibilité des soixante-quinze sénateurs.

* *

Une députation de Belleville s'est présentée chez M. Perron, directeur du *Petit Caporal*, pour lui offrir la candidature en concurrence contre Gambetta.

M. Perron, après un discours chaleureux, a formellement déclaré qu'il acceptait.

Il ne faut pas oublier le succès déjà obtenu à Belleville par M. Paul de Cassagnac.

* *

Plusieurs députés radicaux sont en ce moment à l'étranger et ont eu des conférences avec différents réfugiés de la Commune en Belgique, en Suisse et en Angleterre.

* *

On se montre vivement contrarié, dans le monde des républicains modérés, de la tenue du congrès des socialistes à Gand, précisément à la veille de la période électorale.

On craint que les doctrines révolutionnaires exposées par les orateurs de l'Internationale n'effraient la portion timide des électeurs.

* *

Une évolution très-remarquable se manifeste depuis quelques jours dans la presse allemande qui soutenait *per fas et nefas* les gambettistes et qui feint de s'en éloigner aujourd'hui, en alléguant que l'Allemagne aurait placé sa confiance en M. Thiers, mais

qu'elle ne saurait l'accorder ni à M. Gambetta le révolutionnaire, ni même à M. Grévy, le placide radical.

L'habile chancelier qui donne le mot d'ordre à la presse officieuse de Berlin a-t-il enfin compris que ses prédilections trop prononcées pour le radicalisme français achèvent de compromettre ce parti et de le rendre de plus en plus suspect et odieux à la France?

Est-ce pour lui donner plus de force qu'il a l'air de s'en séparer?

Compte-t-il assez sur les effets désastreux du radicalisme en France pour le laisser achever seul son œuvre de destruction?

Quels que soient les secrets mobiles de ce changement de front, il est assez accentué et assez remarquable pour que nous devions le signaler à l'attention du public.

UN DISCOURS DE M. LE DUC DECAZES.

Le comité viticole de Libourne a tenu dimanche une réunion importante à Castillon, à l'occasion du comice convoqué dans cette ville.

Le cardinal Donnet, le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, le secrétaire général de la préfecture de la Gironde, des conseillers généraux et un grand nombre de maires et de notabilités des environs de Saint-Emilion y assistaient.

Le duc Decazes a été reçu et complimenté à l'entrée de la ville par les autorités.

Après la distribution des récompenses, un banquet a réuni 450 personnes.

En réponse à un toast porté par le président du comice au maréchal de Mac-Mahon et au ministre des affaires étrangères, ce dernier a prononcé un discours dont voici la partie principale :

« Au lendemain de nos désastres, notre chère patrie avait besoin de compter sur un long repos. La paix, la paix digne d'elle, assurée et féconde, pouvait seule fermer ses plaies saignantes. Mais cette paix ne pouvait lui être garantie que par la sagesse de tous ses enfants. Cette sagesse ne lui a pas fait défaut. Nous avons signé avec la puissance qui avait su triompher de la valeur de nos soldats un traité loyalement consenti et que nous devions exécuter loyalement aussi. Le gouvernement qui a précédé celui que j'ai l'honneur de représenter s'est noblement acquitté de ce devoir. Mais l'apaisement et la confiance ne pouvaient être l'œuvre d'un jour, et pour les assurer il fallait veiller avec une sollicitude scrupuleuse à l'exacte observation de tous nos devoirs internationaux.

Il fallait aussi que les agitations des partis, leurs aspirations diverses, la forme même de notre gouvernement, ne pussent être considérées par l'Europe comme une menace ou une provocation. C'est là le but que M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'est proposé.

Ce sont là les instructions qu'il a données, la mission qu'il a confiée à son ministre des affaires étrangères, à celui que vous venez d'appeler (je m'en honore hautement) son ministre de la paix. J'ai l'orgueil de croire, messieurs, que je n'ai pas failli à cette mission.

Au milieu des circonstances difficiles, alors que les partis, dans leur aveuglement, semblaient convier l'étranger à mettre en doute notre sincérité, elle n'a jamais été suspectée de l'autre côté de nos frontières.

L'Europe sait que nous ne poursuivons contre aucune des puissances une politique hostile et agressive; que, respectueux de tous les droits, nous n'entendons causer à nos voisins ni un trouble ni une difficulté. Elle nous a vus soucieux de faire triompher partout la conciliation, rechercher en toute occasion l'accord et l'entente entre les puissances, et conseiller à tous cette modération que nous pratiquons nous-mêmes. Elle n'a pu un moment s'y méprendre, et, lorsqu'elle constate le relèvement déjà accompli à cette heure de notre puissance militaire, elle reconnaît en même temps que cette organisation a conservé un caractère exclusivement défensif; et elle n'y voit que le noble effort d'un grand pays convaincu de sa force, mais auquel l'expérience a appris que cette force réside surtout dans sa sagesse et sa modération.

Aujourd'hui, en effet, on sait que nous sommes surtout et passionnément dévoués à la politique de paix. C'est cette politique que j'ai l'honneur de représenter devant vous, celle aussi, j'ose le dire, qui nous vaut

les sympathies et la confiance de l'Europe. Il n'est pas à cette heure, je puis l'affirmer, une seule puissance qui doute de la sincérité des sentiments pacifiques de M. le Président de la République et qui ne reconnaisse que la France entière le partage. Il n'en est pas non plus une seule qui ne sache que le gouvernement français se refuserait avec la dernière énergie à s'associer aux excitations et aux propagandes, d'où qu'elles viennent, qui pourraient apporter à nos voisins un trouble ou un péril. Nous ne sommes, l'Europe en est convaincue, ni des réactionnaires ni des révolutionnaires; nous ne menaçons ni les gouvernements ni les trônes.

C'est pourquoi nous pouvons dire à notre pays: Nous vous avons assuré la paix, nous comptons sur votre sagesse pour la conserver à la France; protégez-la avec nous contre toutes les exagérations, contre toutes les ardeurs imprudentes.

Quant à moi, messieurs, j'attache un prix particulier à m'en expliquer devant vous, devant des compatriotes dont la sympathie m'a été si chère, et dont je ne crois pas avoir démerité. La France est bien maîtresse de ses destinées, aidez-nous à la défendre contre ses propres entraînements, à la maintenir résolument dans les voies d'une sage liberté et à lui conserver la paix, la paix, cette bénédiction de Dieu sur la terre, cette tranquillité de l'ordre qui est pour les peuples, non moins que pour le reste de la nature, le principe, l'âme, la condition essentielle de toute fécondité. Paix et concorde, ce sont là les derniers mots que je veux prononcer devant vous, le dernier appel que je veux vous adresser en réponse à votre cordiale bienvenue.

DISCOURS DU MAIRE DE CHATEAUDUN.

Au passage du Président de la République à Châteaudun, le maire de cette ville a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Maréchal,

C'est à l'Hôtel-de-Ville de Châteaudun, qui s'est rendu célèbre en 1870, que nous aurions dû vous présenter nos hommages.

Il eût été digne de recevoir celui qui s'est illustré sur tant de champs de bataille et sait apprécier le courage; et là, nous pouvions le prier de nous laisser pour la ville un souvenir de sa visite.

Mais la décision de ceux de nos collègues qui ont cédé à de fâcheuses suggestions nous a privés de cet honneur; aussi n'ai-je pas hésité à venir de l'extrémité de la France pour vous en exprimer nos regrets.

Permettez-moi donc, Monsieur le Maréchal, de vous offrir les souhaits de bienvenue de notre cité; la réception qui vous est faite, due à l'initiative privée des habitants, vous assure de leur affection.

Je suis persuadé que les populations des environs, venues en foule pour saluer le Président de la République, sauront, ainsi que nous, reconnaître ce témoignage de sympathie que leur affirmera votre présence, en vous aidant, par le choix de leurs mandataires, à accomplir le programme de votre politique libérale et conservatrice, et la mission qui vous a été confiée.

C'est le seul moyen de rendre à notre chère patrie la tranquillité qui lui est nécessaire à l'intérieur et le rang élevé qu'elle doit occuper parmi les nations civilisées.

« Vive la France!

« Vive le Maréchal-Président! »

Le conseil supérieur de l'instruction publique, dans sa dernière session, a décidé que l'enseignement du dessin devait faire partie des études dans toutes les écoles normales primaires.

D'après le *Tagblatt* de Berlin, du 15, le prince de Bismarck aurait déclaré cette année, à Kissingen, que l'Europe était préservée pour cinquante ans de tout danger de guerre avec la Russie.

Les fêtes données à Angoulême à l'occasion du passage du Maréchal dans cette ville ont été troublées par une petite scène de désordre. Au moment où la retraite aux flambeaux rentrait au quartier, le nommé Alfred C..., employé de commerce à Angoulême, a été arrêté rue de Périgueux pour avoir crié: Vive la Commune! Vivent les 363! A bas le Maréchal! Vive Gambetta!

Les gendarmes, conduisant ce jeune homme à la prison municipale, venaient de traverser la place du Champ-de-Foire et de descendre l'escalier qui mène à la rue Saint-Roch, lorsqu'un groupe hostile et assez nombreux, qui s'était formé derrière eux, suivait en criant: A bas les gendarmes! et en lançant des pierres, lesquelles fort heureusement ne firent de mal à personne, bien que l'un des gendarmes ait été atteint par un projectile.

Grâce au secours de quelques militaires isolés et de quelques bons citoyens, les gendarmes ont pu mettre la main sur un des assaillants.

L'INTERDICTION DES DROITS POLITIQUES.

Il n'est pas inutile de mettre en ce moment sous les yeux du lecteur la nomenclature des cas entraînant ou pouvant entraîner suppression ou suspension des droits d'élection et d'éligibilité:

1° Toute condamnation soit à des peines afflictives ou infamantes, soit infamantes seulement.

2° L'interdiction prononcée par les tribunaux correctionnels du droit de vote et d'élection, par application des lois qui autorisent cette interdiction.

(Il y a des cas où il est simplement facultatif aux juges d'appliquer l'interdiction, et le jugement alors doit la mentionner: cette mention au jugement n'est pas obligatoire quand le délit et la peine encourue entraînent forcément, aux termes exprès de la loi, l'interdiction.)

3° Condamnation pour crime à l'emprisonnement, par application de l'article 463 du code pénal.

4° Condamnation à trois mois de prison, par application des art. 318 et 423 du code pénal (vente de denrées falsifiées, vente à faux poids, mesure ou titre).

5° Condamnation à la prison pour vol, escroquerie, abus de confiance, détournement de deniers publics, attentat aux mœurs, quelle que soit la durée de l'emprisonnement.

6° Condamnation de presse pour outrage à la morale publique et religieuse, aux bonnes mœurs, attaque à la propriété et à la famille.

7° Condamnation à plus de 3 mois d'emprisonnement, en vertu des art. 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 45, 46 de la loi électorale du 2 février 1852 (articles visant les diverses fraudes électorales).

8° Notaires, greffiers, officiers ministériels destitués par jugement ou décision judiciaire.

9° Condamnation pour vagabondage ou mendicité.

10° Condamnation à 3 mois de prison au moins, par application des art. 439, 443, 444, 446, 447 et 452 du code pénal (art. visant les destructeurs de matières ouvrables et dévastateurs des récoltes).

11° Condamnations militaires au boulet et aux travaux publics.

12° Condamnation à l'emprisonnement par application des art. 38, 41, 43, 45, de la loi de 1832, sur le recrutement militaire.

13° Condamnation pour usure.

14° Interdiction civile (les interdits).

15° Faillite déclarée, soit par les tribunaux français, soit par jugements rendus à l'étranger, mais exécutoire en France, et non suivie de réhabilitation.

Les cas ci-dessus d'exclusion des droits électoraux sont énoncés dans l'article de la loi électorale de février 1852. Nous avons dit que la loi électorale de 1875 les maintient tous, elle n'en a retranché que le cas d'exclusion relatif aux loteries.

LA FAMINE DANS L'INDE FRANÇAISE.

M. le sénateur Desbassayns de Richemont a déjà fait un appel en faveur de nos possessions françaises dans l'Inde, si cruellement décimées par la famine. Voici maintenant une lettre pressante de M^{re} Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, adressée à M^{re} David, évêque de Saint-Brieuc :

Pondichéry, écrit le vénéré prélat, est depuis huit mois désolée par une famine affreuse et par les maladies, le choléra, la dysenterie, la petite vérole, qui sont les compagnes inséparables de ce fléau; le chiffre de la population qui en est atteinte s'élève, en y comprenant le royaume et vicariat apostolique de Mayssour, à environ vingt-cinq millions d'habitants, dont près de sept millions appartiennent à ma mission.

Cette famine a été causée par une ou même deux années consécutives de sécheresse, et surtout par le manque presque absolu de pluies à la dernière mousson ou saison d'hiver. Nous espérons que la portera des pluies en quantité suffisante pour assurer une récolte intermédiaire en août ou septembre.

Effectivement, nos espérances ont paru un instant se réaliser: à la fin de mai et au commencement de juin, il est tombé presque partout des pluies qui ont permis de semer des menus grains; très-intense, de sorte que, sans en avoir eu que des tons plus favorisés, les moissons se sont desséchées sur pied et toute espérance d'une récolte générale s'est envolée. Il y a même des provinces où il n'a pu semer.

Nous voilà donc sans provisions et sans espérance de récolte jusqu'au mois de janvier ou de février 1878; et encore faut-il que la miséricordieuse Providence, nous prenant en pitié, envoie des pluies abondantes à la prochaine saison d'hiver. Aussi la misère, qui avait été déjà intense jusqu'à présent, est-elle extrême maintenant, et le deviendra chaque jour davantage.

Les pauvres gens, et le nombre en est énorme, sont réduits à vivre de feuilles, de racines, de fruits sauvages et souvent vénéneux; et ces ressources elles-mêmes fondent défaut en beaucoup d'endroits.

L'importation des céréales, principalement de riz, s'est pratiquée et se fait encore sur une très-vaste échelle; on évalue à trois cents millions de francs la valeur des grains qu'on a fait venir de dehors jusqu'à présent. Mais cette importation est insuffisante; les grains ne peuvent arriver partout; ils sont à un prix quadruple du prix ordinaire et, par là même, inaccessibles à l'immense majorité du peuple.

Les gouvernements, c'est une justice à leur rendre, ont fait et font encore tout ce qui leur est possible pour arrêter ou alléger le fléau: travaux publics, distributions gratuites de riz, secours de tous genres, facilités de toute nature accordées au commerce.

Dans le territoire anglais, environ deux millions de personnes sont nourries chaque jour aux frais du gouvernement sous une forme ou sous une autre; et la dépense faite jusqu'à présent s'élève à près de deux cents millions de francs. Mais telle est l'étendue, la persistance et la gravité du fléau, qu'on commence aujourd'hui à perdre l'espoir d'empêcher la moitié peut-être de la population de mourir de faim.

D'autre part, une lettre écrite à M^{re} l'évêque de Saint-Brieuc, par M. Maury, directeur au séminaire des Missions étrangères, se termine par ces lignes :

« Daignez, Monseigneur, accorder une bénédiction particulière à notre œuvre et à nos missionnaires, dont plusieurs ont en ce moment de nombreuses épreuves à supporter. M^{re} Laouënan, vicaire apostolique de Pondichéry, un de vos diocésains, voit son vicariat ravagé par une horrible famine; mais il aura la consolation, cette année, d'amener plus de 15,000 païens à l'Eglise catholique. C'est un ébranlement, un mouvement dont depuis longtemps nous n'avons pas eu d'exemple dans nos diverses missions. »

Etranger.

Pologne. — Il y a quelque temps, on parlait vaguement du projet de faire occuper la Pologne russe par un corps d'armée prussien, tandis que les troupes campées autour de Varsovie seraient dirigées sur le théâtre de la guerre. Une polémique s'est depuis engagée sur cette question entre les journaux allemands. La *Germania*, de Berlin, qui ne perd jamais l'occasion de reprocher à la Russie son système oppressif dans le gouvernement de la Pologne, a prétendu qu'une convention était déjà passée entre les deux empires et que le but de l'Allemagne était de s'annexer les pays situés sur la rive gauche de la Vistule.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, journal officieux, répond que la rive gauche de la Vistule n'a jamais fait l'objet d'une négociation. Elle ajoute que l'annexion de nouveaux éléments polonais à l'empire germanique n'est pas à désirer.

Cependant la *Presse*, de Vienne, assure aujourd'hui que les troupes stationnées en Pologne et qui torment, dit-on, une armée de 400,000 hommes, ont reçu l'ordre de se

tenir prêtes à marcher au premier signal. D'autre part, on cite de nouvelles paroles d'encouragement adressées par l'empereur Guillaume à son neveu l'empereur Alexandre. Nous ne voulons tirer aucune induction de ces faits, mais il est utile de signaler leur coïncidence avec la polémique engagée entre la Germania et la Gazette de l'Allemagne du Nord.

Rome. — Nous avons donné quelques détails sur les compétitions qui se produisent parmi les cardinaux pour le choix du nouveau camerlingue.

Nous trouvons dans l'Italie l'indication des modifications principales qui ont été introduites dans les attributions de ce haut dignitaire ecclésiastique.

Le nouveau camerlingue restera préfet de la Chambre apostolique, mais n'aura plus le droit d'intervenir dans les causes concernant les adjudications dont connaît le tribunal de cette chambre. Cette attribution a été transférée au cardinal secrétaire d'Etat.

Le camerlingue n'aura donc que la haute direction de la chambre apostolique.

On lui a aussi ôté les attributions de réunir les congrégations dans les causes de concussion, ainsi que la faculté de conférer le grade de docteur.

Le camerlingue recevra ensuite le serment des principaux fonctionnaires du Vatican; mais il ne sera plus assisté dans cette cérémonie par le gouverneur de Rome, par l'autorité de la chambre apostolique, par le trésorier du pape, par les auditeurs de Rote, par les cercles de chambre, etc.

Mais si on lui a retiré les offices purement civils, on n'a pas touché à ses prérogatives de *sedes vacante* et à ses attributions au conclave.

Il ne reste plus maintenant qu'à décider si le vice-camerlingue doit, comme par le passé, être aussi le gouverneur de Rome. Comme on veut conserver tous les titres, il est fort probable que le vice-camerlingue gardera le titre de gouverneur, sauf à modifier ses attributions.

Guerre d'Orient.

Le Daily News dit que la Russie doit renoncer à continuer la guerre ou doubler l'effectif de ses forces.

Des dépêches anglaises annoncent que la prise du fort de Saint-Nicolas provient que les Russes manquaient de munitions.

Le général Tolleben a reçu l'ordre de préparer des plans pour fortifier des camps pendant l'hiver, qui seront établis à Matchin, à Hirsowa, à Sistova et à Nicopolis; une forte tête de pont sera établie à Nicopolis; toutes les troupes fraîches arrivant sont dirigées sur Janina.

Les Russes devant Plewna montent des mortiers et des canons de siège; ils reçoivent des renforts d'infanterie et fortifient leurs positions. On croit que le siège de Plewna ne sera plus maintenant qu'un simple bombardement pour couvrir la marche de toutes les troupes qui seront envoyées au secours du czarévitch.

Un conseil de guerre a décidé d'attaquer en détail les Turcs, entre les rivières Lom et Janina.

Bucharest, 19 septembre.

Le 17, un nouveau combat a été livré dans les passes de la Chipka; la lutte a duré près de 8 heures. La redoute Saint-Nicolas qui commande toutes les positions a été un moment sérieusement menacée. Une colonne turque, poussant une charge furieuse, est arrivée jusqu'à la gorge de la redoute, où a eu lieu un véritable carnage. Ce n'est qu'après des efforts surhumains et en éprouvant de grandes pertes, que les réserves russes sont parvenues à repousser les Turcs. On s'attend à une prochaine attaque des troupes de Suleyman.

Du côté de Plewna, l'armée russo-roumaine conserve ses positions, mais elle n'a pas fait un pas en avant depuis le 14. L'attaque dirigée contre Osman-Pacha devient un véritable siège.

Toutes les troupes disponibles sont dirigées vers Biela, où l'armée du czarévitch a de la peine à repousser l'attaque formidable que Mehemet-Ali se propose de faire à la tête de toutes ses forces réunies.

Les Russes ont renforcé leur aile gauche de 40 bataillons pour maintenir la garnison de Roustchouck dans le cas où celle-ci tenterait une diversion.

On parle vaguement d'un manifeste du czar qui serait sur le point de repartir pour la capitale de la Russie.

Le général Tolleben aurait été, dit-on, mandé au grand quartier général pour donner son avis sur la possibilité de se maintenir pendant l'hiver sur la rive droite du Danube, en construisant de fortes têtes de ponts et des camps retranchés.

Chronique militaire.

Le 23 septembre courant, M. le vice-amiral baron Mecquet, ayant atteint la limite d'âge, passe dans le cadre de réserve.

Trois autres vice-amiraux seront cette année dans ce cas. Ce sont :

Le vice-amiral Jurien de la Gravière, directeur du dépôt des cartes et plans du ministère de la marine, qui atteint la limite d'âge le 19 novembre.

Le vice-amiral Roze, vice-président du conseil d'amirauté, le 28 de ce mois.

Enfin, le baron Didelot, président du conseil des travaux de la marine, doit passer en décembre prochain dans le cadre de réserve.

Chronique Locale et de l'Ouest.

UN DISCOURS DE M. LE GÉNÉRAL D'ANDIGNÉ.

A la suite du concours agricole qui s'est tenu la semaine dernière dans le canton de Segré, M. le général d'Andigné, sénateur de Maine-et-Loire, a pris la parole et a terminé son discours par les considérations suivantes :

« Messieurs, je ne vous parle pas habituellement de politique : c'est sortir de notre programme, puis c'est un sujet de conversation que j'aborde toujours avec regret. Dans l'état de division d'opinions où se trouve la France, un discours politique ne satisfait ordinairement que l'orateur qui le prononce et ne convainc que les auditeurs convaincus d'avance.

« La gravité des circonstances actuelles, toutefois, et le rôle que j'ai dû jouer, comme sénateur de Maine-et-Loire, dans les derniers événements, me décide à vous dire ce que j'ai fait et ce que je crois bon de faire.

« Un conflit des plus graves et que devaient fatalement amener les voies divergentes suivies par les deux pouvoirs, s'est élevé entre la Chambre des députés et le Maréchal-Président de la République.

« Après avoir été patient jusqu'à appeler dans ses conseils des hommes à coup sûr bien étonnés eux-mêmes de s'y asseoir, le maréchal de Mac-Mahon a demandé au Sénat, conformément à la Constitution, l'autorisation de dissoudre la Chambre des députés. Je suis de ceux qui ont voté cette autorisation.

« D'éloquents orateurs, des publicistes habiles épuiseront en vain leur talent à soutenir le contraire. Pour quiconque a suivi de bonne foi ses travaux, le mobile de cette Chambre dissoute était le radicalisme. J'emploie ce mot nouveau dans le sens que lui attribue un auteur à coup sûr bien compétent, mon collègue au Sénat, le savant M. Littré. « C'est, écrit-il, le système des partisans de la réforme complète de la société politique. » Et je dis qu'il faut se défendre comme d'une lèpre de ces prétendus novateurs qui ne sont que des destructeurs, et dont le passage aux affaires ne laisserait, comme celui des sauterelles d'Afrique, derrière eux que le néant !

« L'histoire est là, avec ses grands enseignements, qui nous le prouve. Aucune société démocratique ne peut vivre, et le développement des idées radicales mène fatalement à la démagogie.

« Le devoir des honnêtes gens, de tous ceux qui veulent conserver les grandes bases de la société, est, pour moi, de résister toujours et partout au flot montant du radicalisme. Le mode que je recommande aujourd'hui, c'est de nous serrer autour du maréchal de Mac-Mahon, dépositaire légal de l'autorité, qui nous appelle à son aide contre les radicaux.

« Ne songeons qu'au péril de la patrie. C'est par l'abnégation que se manifeste l'amour sincère.

« Ne fût-ce pas au cri : « Sauvez l'enfant et donnez-le plutôt à cette femme, » que Salomon reconnut la vraie mère ?

« Le péril, je le répète, est grand; des complications inquiétantes suivraient nécessairement le renvoi à la Chambre des 363. Que les électeurs n'y exposent donc pas le pays.

« Qu'ils oublient leurs préférences pour ne plus songer qu'à la France, notre chère et malheureuse patrie, à qui nous devons notre sang sur les champs de bataille, et dans les luttes pacifiques du scrutin tous nos efforts et notre entier dévouement. »

De nombreux braves remercièrent l'orateur de ses conseils patriotiques et durent lui prouver que ses actes, comme conseiller général et comme sénateur, avaient la pleine approbation de ce pays essentiellement conservateur.

Angers. — Samedi dernier, un triste accident, dû à l'imprudence, est arrivé rue Mentelon, vers une heure de l'après-midi.

La jeune Chevé, âgée d'une dizaine d'années, s'amusa dans une chambre en l'absence de ses parents, avec sa petite sœur, âgée de trois ans; les deux petites filles avaient allumé une chandelle et s'amusaient à sauter tout autour. Tout à coup le feu se communiqua aux jupons de l'ainée, qui poussa des cris affreux, qui attirèrent M. Dady, cordonnier, et plusieurs voisins.

M. Dady fit son possible pour arrêter le feu, et eut, pour prix de son courageux dévouement, la main droite brûlée.

Quant à la malheureuse petite fille, en dépit des prompts secours qui lui ont été donnés et des soins dont elle a été l'objet, elle avait les mains, les bras, la poitrine et la figure horriblement brûlés; elle est morte hier, après deux jours d'atroces souffrances. (Patriote.)

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

« Tous les journaux conservateurs se récrient contre l'effronterie avec laquelle les journaux des 363 mentent à leurs lecteurs.

« A les entendre, le Maréchal serait partout accueilli par les cris les plus hostiles. Ce qui est certain, c'est qu'à part les manifestations isolées de quelques individus payés pour crier des injures, l'attitude de la foule est respectueuse et sympathique. Le pays serait bien malade si un Maréchal de France, dont la droiture et la bravoure sont légendaires, ne pouvait se montrer aux populations sans être couvert d'avanies et d'insultes ! La vérité est que l'immense majorité des Français méprise souverainement ces goujats et ceux qui les paient pour faire cette ignoble besogne.

« La plupart des feuilles qui se respectent dédaignent de relever point par point les mensonges dont sont émaillés les journaux radicaux.... »

Dans le compte rendu que le Bien public, — journal du chocolatier Ménier — fait de la réception du Maréchal à Tours, et que l'Union libérale s'empresse de reproduire avec les autres diatribes du National, du XIX^e Siècle, du Rappel — et sans compter ce qu'elle y met de son cru, — il faut relever ce bouquet :

« Après le feu d'artifice, retraite aux flambeaux. Nous assistons à une manifestation qui rappelle celle de Cherbourg, le soir du départ du Maréchal.

« Derrière la musique et les tambours marchaient une foule énorme chantant la Marseillaise.

« Ce spectacle était véritablement imposant !... »

« Un spectacle imposant !... » Cette petite fripouille sautant, gambadant, vociférant, chantant les hymnes de haine et de sédition à l'adresse du Président de la République... Voilà qui fait bien de l'honneur à la population tourangelle de la représenter par cette bande de gamins et de polissons où il n'y avait pas seulement un dixième d'électeurs !...

« C'était, dit le Rappel, à ne plus reconnaître les paisibles Tourangeaux. » — Je le crois bien, ô honnête journaliste !

La municipalité devrait bien adresser un télégramme de remerciements au chocolatier Ménier et aux autres pour l'appréciation si flatteuse qu'ils font des habitants de notre ville, dit l'Indépendant de Tours, en les confondant avec cette tourbe que tout le monde a pu voir et sentir de si près !

Nous voilà aussi bien édifiés sur « la manifestation de Cherbourg » si elle ressemblait à celle-là !

Tous les comptes rendus de la presse radicale sont de cette force-là et de cette sincérité ! Ne voilà-t-il pas le pays bien renseigné ? Et c'est ainsi qu'ils forment l'opinion !

Transformer en « manifestation imposante » les polissonneries d'une ou deux douzaines de voyous avinés, quel aplomb ! Voilà pourtant comme on écrit l'histoire dans les feuilles radicales !

Viticulture. — M. le docteur Bréban vient de communiquer à la Société de viticulture de Reims une découverte de son fils, ancien élève de la ferme-école d'Étoges. Il assure qu'en pinçant ou supprimant les extrémités des vrilles de la vigne, on convertit ces vrilles en grappes de raisin.

L'opération aurait été faite dans la première quinzaine de mai, sur une treille de chasselas de Fontainebleau dépourvue de raisins, et les vrilles pincées seraient devenues des raisins bien conformés, dont la plupart mesurent 25 centimètres de longueur. — Essayez ! (Courrier de Nancy.)

Saturne et Mars. — Le vendredi 21 septembre au soir, les deux belles planètes Saturne et Mars seront faciles à saisir. Dès le coucher du soleil et jusqu'à quatre heures du matin, elles brillent au sud de la lune, plus bas qu'elle dans le ciel : Saturne, avec sa couleur blanc-plombé, a huit fois environ la largeur de la pleine lune, plus bas que cet astre; Mars, avec son éclat rougeâtre, a huit fois environ la largeur de la pleine lune, plus bas encore. On remarquera que Mars est passé bien à l'ouest de Saturne, de façon que la distance de Saturne à Mars est d'environ 14 fois la largeur de la pleine lune.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Chronique Financière.

Bourse du 19 septembre 1877.

Après un début très-ferme, nous avons eu une Bourse des plus lourdes. On voit que le personnel de la spéculation était absent. Le 3 0/0, qui débutait à 70.60, a fini à 70.47 1/2; le 5 0/0 a rétrogradé lestement, mais sans reprise, de 106.60 à 106.25. Les recettes générales étaient du reste, il faut le dire, aussi peu encourageantes qu'hier, elles achètent seulement 70 fr. de rente 3 0/0 et 5,400 francs de 5 0/0. Les valeurs autrichiennes ont rétrogradé comme nos fonds, la rente 4 0/0 en or est à 62 3/8. Les chemins autrichiens qui étaient d'abord à 618.75 sont retombés à 603.75. L'Italien a reculé de 71.90 à 71.45. Les fonds russes et turcs sont naturellement l'objet de l'attention toute particulière des spéculateurs; les nouvelles de la guerre sont en effet de nature à provoquer quelques affaires, encore que les fonds turcs ne paraissent pas gagner grand chose avant un règlement qui ne paraît pas prochain. Le Turc, qui avait débuté à 10.60, a rétrogradé à 10.35. Le 5 0/0 russe 1870 s'est négocié à 79 1/4 et 79 1/2. L'Extérieure espagnole se négocie à 12 1/4. Les fonds égyptiens continuent à baisser sans cause bien indiquée, mais comme la hausse se produit également à Londres, il faut bien, se dit-on, qu'elle ait un motif. On cote les obligations 1873 176 et 177.

(Correspondance universelle.)

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Malgré la réserve que nous nous sommes imposée à l'égard des grands journaux, même de ceux qui méritent le plus de fixer l'attention, nous croyons devoir signaler l'Assemblée nationale, reconstituée sous la direction politique de M. Adrien de la Valette, son fondateur, dont le talent s'est depuis longtemps affirmé.

L'Assemblée nationale représente essentiellement les intérêts conservateurs. Son programme est d'employer toutes les influences au profit du bien général.

Pour mieux assurer son succès, l'Assemblée nationale s'est acquis le concours d'écrivains spéciaux, pour tous les sujets qu'elle traite : politique, sciences, lettres, arts, finance, commerce, industrie. Ses informations sont toujours servies aux meilleures sources; elle a son service particulier de correspondances générales, et de sténographes attitrés pour les prochains comptes rendus des deux Chambres. Ses feuilletons choisis sont signés des premiers auteurs : MM. Alexandre Dumas fils, Paul Féval, Octave Feuillet, Emm. Gonzalès, Elie Berthet, etc. — Tous les dimanches, l'Assemblée nationale donne, en supplément, un numéro double, illustré.

Malgré ces efforts et ces sacrifices, l'Assemblée nationale ne coûte que 13 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, 48 fr. pour un an. — Adresser les demandes d'abonnement à l'administrateur, 14, rue de Londres, Paris.

FER QUÉVENNE. (Voir aux annonces.)

Le curieux et déjà célèbre ouvrage de C. Flammarion, *les Terres du ciel*, reparait pour la troisième fois à la librairie académique Didier et C^o, en un beau vol. in-8° illustré de cartes et vignettes astronomiques, au prix de 40 fr. Les deux premières éditions, en volume et en livraisons, ont constaté par leur rapide succès la faveur qu'obtient auprès du public cette nouvelle œuvre de l'ingénieur et savant écrivain, faveur dont on a entre autres l'évident témoignage par le nombre des éditions (plus de 30,000 exemplaires) de son livre renommé, la *Pluralité des mondes habités*, dont la 25^e édition est en vente.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques ; voir aux annonces.

10^e ANNÉE.

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — 4 fr.
Recettes des chemins de fer. — 4 fr.
Correspondance étrangère. — 4 fr.
Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — 4 fr.
Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8°.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

GOUTTE ET RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été, 11 Juin 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin,	11 — 20 — —	10 h. 30 m. matin,	4 — 30 — —
1 — 30 — —	7 — 40 — —	9 — 7 — —	11 — 44 — —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin,	10 — 45 — —	9 h. 40 m. matin,	3 — 10 — —
12 — 30 — —	6 — 15 — —	7 — 59 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	710			Canal de Suez	705	5	
4 1/2 %			10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	610			Crédit mobilier esp.	540		5
5 %			10	Crédit Foncier d'Autriche	630			Société autrichienne	597 50		13 75
Obligations du Trésor, t. payé.				Crédit Foncier d'Autriche	630			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			75	Charentes, 500 fr. t. p.	150			Orléans	328 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860				Est	627 50			Paris-Lyon-Méditerranée	326 50		
1865, 4 %			35	Paris-Lyon-Méditerranée	1015			Est	325 50		
1869, 3 %			50	Midi	757 50			Nord	329 25		
1871, 3 %			50	Nord	1250			Ouest	325 75		
1875, 4 %			40	Orléans	1070			Midi	325		
1876, 4 %			40	Ouest	687 50			Charentes	230		
Banque de France			10	Vendée, 500 fr. t. p.				Vendée	187 50		
Comptoir d'escompte				Compagnie parisienne du Gaz	1212 50			Canal de Suez	540		
Credit agricole, 200 f. p.				G. gén. Transatlantique	510						
Credit Foncier colonial, 300 fr.											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR
(Service d'été, 5 Juin 1877)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-pois.	6 — 45 — —	9 — 1 — —	1 — 36 — —	4 — 10 — —	7 — 15 — —	10 — 37 — —
--	------------	-----------	------------	------------	------------	-------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 31 — —	12 — 40 — —	9 — 40 — —	12 — 40 — —	4 — 44 — —	10 — 38 — —
---	------------	-------------	------------	-------------	------------	-------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur,
Et de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut.

VENTE
Par licitation, aux enchères publiques,
D'UN HOTEL
Connu sous le nom
D'HOTEL DE LA CROIX-BLANCHE
AVEC SES DÉPENDANCES,
Situés à Fontevraut (arrondissement de Saumur).

Cet hôtel, très-bien achalandé, comprenant de vastes dépendances, sera exposé aux enchères sur la mise à prix de dix-sept mille francs.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut, le dimanche 7 octobre 1877, à midi. (501)

Etude de M^e ROUBINEAU, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e ROUBINEAU, notaire,
Le dimanche 23 septembre 1877, à midi.

UNE PROPRIÉTÉ
A la Croix-Cassée, commune de Villebernier,
Comprenant maison de maître avec servitudes, et un jardin clos de murs, contenant environ 41 ares.

Mise à prix : 2,000 fr.
S'adresser à M^e ROUBINEAU, notaire.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
1^e UNE PROPRIÉTÉ, nommée la PETITE-CALIFORNIE, au Vau-Langlais, commune de Bagnoux, consistant en maison avec cellier, pressoir, jardin et bassins, contenant 5 ares.
2^e Joignant ledit jardin, 62 ares de vigne avec arbres fruitiers et bassin.
S'adresser à M^e BESNARD-ORY, au Pont-Fouchard, ou audit notaire.

ON DEMANDE 40,000 FRANCS.
Remboursement garanti par des rentes françaises. Intérêt 6 0/0 et bénéfices. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
En totalité ou par parties, au gré des acquéreurs,
LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LONGCHAMPS
Située dans le bourg de la commune de Neuillé,
Appartenant à M. Henri ROCHER,
Consistant en :

- 1^e Maison de maître en parfait état, belle avenue de tilleuls, rivière empoissonnée, pelouses, bosquets, parc, pépinière, jardins, vignes et prés ;
 - 2^e Une métairie à côté, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, vergers de pommiers d'un grand produit, prés et bois ;
 - 3^e Une lande de 5 hectares environ, couverte d'une grande quantité de beaux sapins propres au travail, située au bas de la côte du Doreur, sur le bord de la grande route de Saumur à Vernantes ;
 - 4^e Un beau pré, appelé le Pâtis-du-Port, parfaitement clos, de 1 hectare 75 ares, situé commune de Saint-Lambert-des-Levées ;
 - 5^e Un morceau de bois taillis et bruyère, de 1 hectare 30 ares, situé commune de Vernantes ;
- Le tout forme une contenance totale d'environ 37 hectares.
S'adresser :

- 1^e A M^e CLOUARD, notaire à Saumur ;
- 2^e A M. COULON-LECONFRÈRE, propriétaire à Saumur, rue du Champ-de-Foire ;
- 3^e A M. BARBIN-MORICET, aussi propriétaire à Saumur. (502)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue du Temple, n^o 4, occupée par M^{me} veuve Pinet-Marquis.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

A CÉDER
Pour cause de santé,
UNE BOULANGERIE
BIEN ACHALANDÉE,
Avec bonne clientèle,
Située à Doué-la-Fontaine.
S'adresser à M. GURCHOU, qui l'exploite. (474)

Etude de M^e CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE ET BELLE VENTE MOBILIÈRE
Pour cause de cessation de commerce.

Le dimanche 23 septembre 1877, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Pilon, commissaire-priseur à Saumur, chez M. Beignié, ancien maître d'hôtel, route de la Ronde, près la gare d'Orléans, à Saumur, à la vente publique aux enchères d'un très-beau et nombreux mobilier ayant garni l'hôtel de la Poste.

Il sera vendu :
Grande quantité de lits, bonnes couettes, matelas, édredons, rideaux de lits et de croisées, tableaux, glaces, pendules, fauteuils, chaises, secrétaires, commodes, tables de jeux, buffets, bureau, tables de nuit, grande quantité de bon et beau linge, draps, serviettes, essuie-mains, tabliers, taies d'oreillers, couvertures, couvre-pieds, couverts ruolz, réchauds argentés et peints, porcelaines, cristaux, verrerie, lampes, batterie de cuisine, voitures et quantité d'autres bons objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
Rue Saint-Jean,
Pouvant servir à toute espèce de commerce. Sans communauté.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOZZE-ALBESPEYRES ; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres. Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex ; elles sont recommandées journellement par les médecins pour com-

battre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des maladies secrètes. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOZZE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

M^{me} veuve DUPONT, née HEWITT, de Londres, professeur d'anglais, rue du Portail-Louis, 87. A domicile, 12 francs par mois ; — chez elle, 5 francs. (489)

Une DAME DEMANDE UNE PLACE de dame de compagnie. Bonnes références. S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,
Maison Beurois.
Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

POUR DÉMASQUER LES CONTREFAÇONS du FER QUEVENNE

NOUS AVONS AJOUTÉ A NOTRE ANCIENNE ENVELOPPE

Outre notre marque de fabrique déjà connue :
1^o La signature de l'inventeur.
2^o L'étiquette en 4 couleurs dont ci-contre le fac-similé en noir.

Les contrefacteurs ne vendent sous l'apparence du Fer Quevenne que des produits impurs, inexactes et dangereux pour la santé.

Pour guérir l'Anémie, l'Appauvrissement du sang, les Pâles couleurs, les Pertes blanches, le VÉRITABLE FER QUEVENNE, seul approuvé par l'Académie de Médecine, l'Empereur sur toutes les autres préparations ferrugineuses. BOUCHARD, prof. de la Faculté de Paris, Ann. de 1869.

Dépôt général :
Chez EMILE GENEVOIX,
14, r. des Beaux-Arts, Paris, et dans les principales Pharmacies.

PRIX :
Le flacon de Fer avec la mesure. 5 fr.
200 Dragées. 3 fr.
100

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS.
Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le Topique Portugais de C. ROUXEL ; le flacon d'essai : 2 fr. — Saumur, Portugais de C. ROUXEL, glycéro-phénique, comme sur les destructions immédiates de la vermine sur les maladies des animaux. — Véritable Poudre de Watrin, vétérinaire, contre la maladie des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Michel, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sacre Purgatif à l'Orange et au Brochet. (594)
DÉPÔT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.